

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 17/12/2021****Présents :**

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Evelyne ZIBOURA                    | <input type="checkbox"/> Patrice AMBROSIONI                 | <input type="checkbox"/> Christine BEAUBOUCHEZ         |
| <input type="checkbox"/> Cédric BON                         | <input checked="" type="checkbox"/> Clémence BORELLO        | <input checked="" type="checkbox"/> Jean-Pierre HUGUET |
| <input checked="" type="checkbox"/> Annick JOUVE DE GUIBERT | <input checked="" type="checkbox"/> Marie-France ELSSENHORN | <input type="checkbox"/> Donatella BOYE                |
| <input checked="" type="checkbox"/> Claire SATIER           | <input type="checkbox"/> Valérie DIAS                       | <input checked="" type="checkbox"/> Eric DIAS          |
| <input checked="" type="checkbox"/> Guillaume CHEVALLIER    | <input checked="" type="checkbox"/> Yann DINEUFF            | <input checked="" type="checkbox"/> Olivier STOECKEL   |
| <input checked="" type="checkbox"/> André BRACCHI           | <input checked="" type="checkbox"/> Bernard ROQUEPLAN       | <input type="checkbox"/> Sylvie DURANTON               |
| <input checked="" type="checkbox"/> Claudine LEBURGUE       |   |  |

**Pouvoirs :**

Patrice AMBROSIONI à Jean Pierre HUGUET  
Christine BEAUBOUCHEZ à Evelyne ZIBOURA  
Cédric BON à Jean Pierre HUGUET  
Donatella BOYER à Evelyne ZIBOURA  
Valérie DIAS à Eric DIAS

En visio : Clémence BORELLO, et Annick JOUVE DE GUIBERT

Absent : Sylvie DURANTON

**Secrétaire de séance :** Guillaume CHEVALLIER

**0- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE**

Approuvé à l'unanimité des présents

**1- DECISION MODIFICATIVE N°7 BUDGET COMMUNAL**

Art 2041412 (DI) participation pour terrain foot synthétique à Septème : 24 000 € ; art 2151 (DI) travaux voirie : -24 000 € ; et divers réajustements pour équilibre

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits	
		ouverts	ouverts
D 60633 : F. de voirie			2 500,00 €
D 60636 : Vêtements de travail			700,00 €
D 6068 : Aut mat et four fleurs voirie+masq			1 300,00 €
D 615221 : Bâtiments publics			1 900,00 €
D 6188 : Autres frais divers			800,00 €
D 6283 : Frais de nettoyage des locaux			1 400,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>			<b>8 600,00 €</b>
D 6411 : Personnel titulaire		3 600,00 €	
D 6413 : Personnel non titulaire			800,00 €

D 6453 : Cotisations caisses retraite		2 800,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>	<b>3 600,00 €</b>	<b>3 600,00 €</b>
D 2041412 : Cne GFP : Bâtiments, installat°		24 000,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>		<b>24 000,00 €</b>
D 21312 : Bâtiments scolaires		4 800,00 €
D 2151 : Réseaux de voirie	24 000,00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>4 800,00 €</b>
D 6531 : Indemnités élus		4 600,00 €
D 6534 : Cot.séc. sociale part patr. élus		900,00 €
D 6558 : Autres dépenses obligatoires		500,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>6 000,00 €</b>
R 10226 : Taxe d'aménagement		4 800,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>4 800,00 €</b>
R 70311 : Concessions dans les cimetières	2 000,00 €	
R 70388 : Autr red et rec RODP TELEPHONIE		300,00 €
R 7067 : Red. serv. périscolaires et ens.		17 700,00 €
R 7078 : Autres marchandises	1 800,00 €	
R 70878 : Remb par autres redevab plaq		400,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services</b>	<b>3 800,00 €</b>	<b>18 400,00 €</b>

**VOTES : Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0**

## **2- PRISE EN CHARGE POUR 1/4 DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2022**

Préalablement au vote du Budget Primitif 2022, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021.

A savoir :

- chapitre 20 : 3 000 euros
- chapitre 204 : 16 000 euros
- chapitre 21 : 97 974 euros

Madame le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2022.

**VOTES : Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0**

### **3- PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF IMMOBILIER 2022**

Préalablement au vote du Budget Primitif IMMOBILIER 2022, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2022, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget Immobilier de 2021.

A savoir :

- chapitre 21 : 6500 euros

Madame le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif Immobilier de 2022.

**VOTES : Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0**

-----

### **4- TARIFS COMMUNAUX 2022 : RECTIFICATION TARIF PLAQUES COLOMBARIUM**

**VOTES : Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0**

-----

### **5- SUBVENTION AU COLLEGE DE L'ISLE POUR FESTIVAL DU CINEMA DU 09 ET 10 DECEMBRE 2021**

Mme ZIBOURA, Maire de Jardin présente la demande du Collège de l'Isle reçue le 15 novembre qui organise le festival cinéma comme chaque année, pour une participation financière de la Commune.

Cette participation s'élève à 135 euros (prise en charge de deux entrées de cinéma par élève de la Commune soit 9 € \* 15 élèves).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
décide d'accorder cette participation sous forme de subvention . Cette dépense est imputée à l'article 6574 du Budget communal.

**VOTES : Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0**

-----

## **6- DEMANDE DE SUBVENTION DETR – DSIL POUR LES TRAVAUX THERMIQUES AU GROUPE SCOLAIRE**

Madame le maire et Monsieur Ambrosioni, adjoint aux bâtiments, rappellent au conseil municipal la délibération prise le 22 février dernier dans laquelle nous sollicitons des aides financières auprès du Département et de l'Etat pour la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et de l'environnement de la scolaire.

Nous avons obtenu l'aide du Département lors de la conférence territoriale du 11 octobre 2021 ; malheureusement les contraintes de dates et d'avancement du dossier ne nous ont pas permis de présenter un dossier complet sur les dispositifs d'aide de l'Etat (DETR ou DSIL) et notre dossier n'a pas été retenu en 2021.

Il est donc proposé de déposer à nouveau une demande DETR et une autre sur la DSIL 2022 avec pour objectif d'obtenir l'une ou l'autre de ces aides, du fait que nous disposerons cette fois d'un dossier abouti.

Le conseil municipal, après délibération, sollicite une aide financière de l'Etat en présentant un dossier sur la DETR et un sur la DSIL, pour ces travaux sur la base d'une dépense hors taxes de 299 650€ (travaux + études et honoraires).

**VOTES : Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0**

-----

## **7- SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ANUALISE A 756H ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE ANNUALISE A 792H**

Vu la délibération du 01/07/2021 créant un poste d'agent technique à 756 heures et 16,58 de temps moyen hebdomadaire,

Considérant que la modification ne change pas le nombre d'heures annuel de plus de 10%,

Le conseil municipal, après délibération :

- Décide la suppression du poste d'adjoint technique annualisé à 756 heures
- Décide la création d'un nouveau poste d'adjoint technique annualisé à 792 heures, 17h37 temps moyen hebdomadaire

**VOTES : Pour : 16 Abstention : 0 Contre : 0**

-----

## **8- AVENANT N°2 AUX CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DES SERVICES DES COMMUNES MEMBRES CONCERNANT L'ENTRETIEN DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

### NOTE DE SYNTHÈSE

Lors du transfert de la compétence voirie en 2004, il avait été décidé que la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois pouvait bénéficier d'une mise à disposition d'une partie des services de ses communes membres pour réaliser des missions d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

Afin de régir les conditions techniques et financières de cette mise à disposition, des conventions ont été établies dans un premier temps avec les communes de ViennAgglo, puis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, également avec les communes issues de la CCRC et Meyssiez. Ces conventions se terminaient au 31 décembre 2020.

La commission voirie n'ayant eu le temps nécessaire pour préparer le renouvellement des conventions, le Conseil Communautaire avait approuvé un premier avenant prolongeant d'un an la durée de la convention avec chaque commune du territoire.

L'année 2021 a permis d'établir un bilan des conventions passées, et une remise à plat de certaines dispositions semble nécessaire, eu égard aux réalités actuelles des communes. Il est proposé de prolonger d'une année supplémentaire les conventions actuelles par un deuxième avenant, et de prendre le temps de la concertation nécessaire avec les communes pour travailler ces évolutions. Pour l'année 2022, les autres conditions de la convention sont inchangées.

-----

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16-1 du CGCT,

**VU** la délibération n°15-257 du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 approuvant la signature de conventions avec les communes de ViennAgglo dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n°18-261 du Conseil Communautaire du 27 juin 2018 approuvant la signature de conventions avec les communes issues de la CCRC et la commune de Meyssiez dans le cadre de l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,

**VU** la délibération n°20-262 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,

**VU** l'avis de la commission voirie du 22 septembre 2021,

**VU** la délibération du conseil municipal du 21 décembre 2020 approuvant l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,

Le conseil municipal de Jardin, après délibération approuve les termes de l'avenant n°2 de la convention de mise à disposition partielle des services des communes membres concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire, pour un prolongement d'une année et autorise Madame le Maire à le signer .

**VOTES :    Pour : 16                    Abstention : 0                    Contre : 0**

-----

**9- PRISE DE 2 ARRETES : ARRETE MUNICIPAL SUR L'ENTRETIEN DES VOIES ET ESPACES PUBLICS DEVANT LES PROPRIETES DES RIVERAINS - ARRETE RELATIF A LA CIRCULATION UNIQUE DANS LE SENS DE LA MONTEE AU CHEMIN DE GRANGE NEUVE**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la prise de ces 2 arrêtés.

**10- DIVERS**

- Vœux du maire – Compte tenu des contraintes sanitaires, plusieurs communes ont décidé d'annuler cette manifestation. Madame le Maire propose d'annuler également cette manifestation pour Jardin. Evelyne ZIBOURA propose de travailler sur un autre moyen de communication (vidéo...) pour les vœux du maire.  
Olivier Stoeckel propose d'y associer le Conseil municipal des enfants.
- Entretien professionnel des agents communaux : Rappel est fait aux adjoints de programmer leurs entretiens professionnels, idéalement sur le mois de janvier ou début février.

**11- TOUR DE TABLE :**

- Claire SATIER : son quartier (quartier de Collonges) envisage un concours de décoration de Noël.
- Marie France : Refuge de Gerbey : demande de subvention à la mairie – Evelyne demande que le refuge présente un dossier de demande de subvention pour qu'il soit étudié
- Jean Pierre HUGUET : les loups sont présents sur notre territoire (vu à Eyzin Pinet)

---

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à : 20h17

Secrétaire de séance :